

Adresse de la société populaire de Tonneins-la-Montagne (Lot-et-Garonne) qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste, en annexe de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Tonneins-la-Montagne (Lot-et-Garonne) qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste, en annexe de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 103-104;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27787_t1_0103_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Ponceau, Joseph, boulevard Montmartre	542
Pinon, Jean Simon Pierre, rue de Cléry ..	64
Parquet, Joseph, passage du Saumon ..	31
Prot, Alexis, petite rue Roc	2
Pernot, Nicolas, petite rue Roc	13
Petit, Claude Marie Henry, rue Montmartre	47
Prudhomme, Lois, rue du Sentier	22
Pernot fils, petite rue Roc	13
Pillet, rue neuve Eustache	???
Pincemaille, rue du Petit-Careau	209
Quête, rue neuve Eustache	16
Quête, Henry, rue du Gros-Chenet	13
Réjerot, Pierre, rue du Petit-Careau	222
Raibaud, Antoine, rue du Sentier	20
Renaudet, de Ronzière, Petite rue Roc ..	10
Raisonnier, Jérôme, rue de Cléry	64
Richard, Antoine, rue du Gros-Chenet	20
Richard, Noël, Joseph, rue du Croissant ..	
Sarrete, rue Joseph	11
Stinville, passage du Saumon	44
Saunier, Jean-Louis, rue Montmartre	48
Schmitz, Guillaume, rue Poissonnière ..	172
Schmitz, Jean, <i>idem</i>	172
Sabatier, Louis François, rue du Gros Chenet	5
Saucour, François, rue Montmartre	219
Tavet, rue neuve Eustache	2
Tamiset, Etienne, rue Poissonnière	164
Thirol, Machemin, rue du Bout-du-Monde	146
Thiéry, Léopold, petite rue Roc	7
Thomas, Simon, rue du Petit-Careau	69
Thierce, J. B. Etienne, petite rue Roc	9
Tourbier, Jacques, rue du Petit-Careau ..	57
Testanière, Louis, rue Poissonnière	170
Ternoir, rue neuve Eustache	
Vallet, Denis, rue de Cléry	60
Vapereau, fils aîné, rue du Gros-Chenet	19
Vapereau, Baptiste, <i>idem</i>	19
Vapereau, Claude, Père, <i>idem</i>	13
Vernau, Louis Dutrop, rue du Gros-Chenet	41
Viaux, Eustache, Augustin, rue du Petit-Careau	55
Wilmain, Jean-Jacques, rue du Sentier ..	36
Vacassy, Jean, rue de Cléry	67
Vié, Claude, rue Montmartre	2
Vieville, Antoine, rue du Bout-du-Monde.	96
Velu-le-Cler, Louis, François, rue du Bout-du Monde	2
Watrigant, Jacques Joseph	39

Le PRÉSIDENT : Des hommes pervers cherchaient à égarer l'opinion publique; ils voulaient étendre leur funeste influence sur tous les points de l'état; des opinions liberticides, ils osaient les présenter comme si elles étaient concordantes avec la liberté et l'égalité. La représentation nationale qui veille sans cesse au maintien des principes, a livré à la réprobation publique et au glaive vengeur des lois les perfides qui avaient osé outrager la morale et méditer des projets liberticides.

Que chaque citoyen concoure désormais à faire respecter la voix puissante de la Convention Nationale; que chaque citoyen reconnaisse que, sans le respect dû à ceux que le peuple a choisis pour être l'organe de ses volontés suprêmes, c'est rompre les barrières qui s'opposent au débordement de tous les crimes, c'est mettre en péril la liberté.

L'assurance que vous donnez à la représentation nationale de votre obéissance aux lois,

l'attachement que vous manifestez avec énergie pour la liberté et l'égalité, fait une impression profonde sur nos cœurs. Que les citoyens qui aiment leur patrie se réunissent ici; qu'ils imitent les exemples que donne la Convention de la pratique de toutes les vertus, et bientôt une union touchante de tous les cœurs, de toutes les volontés, aura fait triompher la révolution des secousses que le crime et la perversité auraient mis en usage pour la renverser (1).

La Convention décrète mention honorable du civisme de ces membres et insertion au bulletin (2).

La séance est levée à trois heures et demie (3).

Signé, AMAR, président; MONNOT, LEYRIS, PEYS-SARD, Ch. POTTIER, N.A. BEAUDOT, RUELLE, secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

42

[La Sté popul. de Tonneins-la-Montagne à la Conv.; 30 vent. II] (4)

« Législateurs, Montagnards et sans-culottes, Les sans-culottes, vos enfants qui composent la société populaire de Tonneins-la-Montagne, viennent vous rendre grâce, et vous témoigner leur juste reconnaissance, du décret juste que vous avez rendu sur le rapport de vos comités de Salut public et de Sûreté générale réunis, Qui accorde aux sans-culottes, la division des biens des ennemis de la Révolution; vous avez reconnu, dignes législateurs, qu'il était temps que tout le monde puisse manger du pain, surtout les vrais sans-culottes qui ont tout sacrifié pour soutenir cette heureuse révolution, et la Montagne sacrée, qui nous a donné le gouvernement républicain.

Veuillez donc, braves Montagnards, opérer le plus tôt possible l'exécution de cette loi secourable.

Vous avez daigné, représentants, par une autre loi, juste et naturelle, puisée dans les principes sacrés et les droits imprescriptibles de l'homme, abolir l'esclavage des nègres, vous les avez rendus à la liberté; quelle bénédiction tout le genre humain ne vous accorderait pas, vos noms seront gravés dans tous les cœurs en caractères ineffaçables, et les sans-culottes célè-

(1) Bⁱⁿ, 1^{er} flor.

(2) P.V., XXXVI, 20.

(3) P.V., XXXVI, 20.

(4) C 303, pl. 1099, p. 2. J. Sablier, n° 1270; J. Fr., n° 574. Tonneins (Départ^t du Lot-et-Garonne).

breront avec joie et enthousiasme le moment heureux où il n'y aura plus d'esclaves dans l'univers.

Dignes législateurs, notre société et le comité de surveillance, toujours attachés aux grands principes, devancèrent presque toutes les autres sociétés et comités du département afin de faire passer à l'hôtel de la monnaie de Bordeaux et aux représentants du peuple, Ysabeau et Tallien, l'argenterie provenant des dépouilles des temples de l'erreur, et de la superstition de notre commune ou des autres communes du district. Nous aurions vu avec plaisir que votre bulletin en eut fait mention, ne l'ayant pas fait, nous osons espérer que nous aurons la satisfaction de voir relever cette omission, et que vous direz à la République entière que le comité de surveillance de Tonneins, a envoyé au moins 500 marcs d'argenterie à Bordeaux. S. et F.

Vive la Montagne et la République ».

COMBAREL, F. MATHEY, BRETHON, GODARD, LAPLETNET, DESCLAUX-LATAPONNE.

43

Un citoyen de Gencer envoie tout ce qu'il possède en numéraire (1).

(1) J. Sablier, n° 1270. Sans doute Gençay, (Départ^t de la Vienne).

44

[Le C. révol. de Villefort à la Conv.; s.d.] (1).

« Citoyens représentants,

Eh ! quoi, le supplice des Brissot, des Vergniaud, et de leurs infâmes complices, n'a pu effrayer leurs imitateurs. Encore une nouvelle conspiration ourdie contre la liberté par des hommes investis de la confiance du peuple. Les monstres ! Ils voulaient étouffer la liberté dans le sang de ses plus ardents défenseurs ; ils voulaient affamer le peuple ; l'exciter au désespoir et le faire ensuite égorger par ses propres mains. Quelle profonde scélératesse ! Est-il un châtiment proportionné à de si noirs forfaits. Oui, les traîtres ont expié leurs crimes, leur sang impur a coulé sur l'échafaud. Déjà leur criminelle existence ne souille plus la terre de la liberté.

Intrépides montagnards, vous avez encore une fois sauvé la patrie ; restez sur le sommet de la Montagne ; là, vous serez nos guides, nos législateurs, et nos pères ; lancez la foudre contre tous les ennemis du peuple, poursuivez-les sans relâche, nous seconderons vos efforts, nous répondrons aux calomnies qu'ils ont osé vomir contre vous, que si la terreur est à l'ordre du jour c'est contre les ennemis de la révolution, sous quelque dénomination qu'ils se cachent ; mais que pour les patriotes, l'ordre du jour est la probité, la justice et la vertu. C'est sur cette base sacrée que la République s'assiera, c'est contre cet égide redoutable que viendront se briser tous les efforts des tyrans coalisés ; vive la Montagne, vive la République ».

ANDRÉ, MICHEL, BONNET DE MONSEMBERT, PORTANNIER, BRISSOT, TEISSIER, MAURIN, CHASE.

(1) C 302, pl. 1091, p. 4. (Départ^t de la Lozère).